

Thonon, le 14 décembre 2020

Préfecture de l'Ain  
Madame la Préfète  
Catherine Sarlandie de la Robertie  
45 Avenue Alsace Lorraine  
F- 01012 Bourg-en-Bresse

## Impacts du projet Open, ensemble commercial à Saint-Genis-Pouilly

Madame la Préfète,

L'Association pour la Sauvegarde du Léman (ASL) est une **association franco-suisse** active depuis 1980 dans la région lémanique. Son objet est de promouvoir la protection des eaux et des milieux aquatiques, deux composantes essentielles de l'environnement et de la qualité de vie régionale.

Forte de 4'000 membres des deux côtés de la frontière, l'ASL œuvre par le biais d'actions de terrain et de programmes de sensibilisation. Elle participe à l'élaboration de politiques publiques et intervient auprès des administrations, des collectivités locales ou des instances gouvernementales. Dans ce cadre, elle se prononce sur les projets d'aménagement, souvent pour proposer des améliorations en matière de protection des fonctions écologiques et sociétales des milieux aquatiques et riverains, parfois pour manifester son opposition, quand elle l'estime nécessaire. L'ASL siège depuis 1992, dans la commission de pilotage de différents contrats de rivières lémaniques et dans celle du Contrat unique environnemental porté par la Communauté d'agglomération du Pays de Gex et le Canton de Genève. Les actions de l'ASL concernent toute la zone d'influence lémanique, périphérie géographique du lac qui détermine l'intensité des pressions régionales s'exerçant sur celui-ci (\*).

L'objet de cette lettre est de vous faire part de **notre désaveu et inquiétude concernant le « projet OPEN »** qui vise à construire un vaste centre commercial de 49000 m<sup>2</sup> à Saint-Genis-Pouilly c'est-à-dire dans la périphérie sensible du Léman. Ce faisant, nous relayons l'opinion de nombre de nos adhérents, bénévoles et d'habitants de la région qui nous ont alertés, inquiets des impacts environnementaux de ce projet.

Du fait de sa démesure et des inévitables déséquilibres qu'il engendrerait, un tel aménagement porterait inévitablement atteinte à l'environnement régional tant il est inadapté (1) aux attentes actuelles de la société et (2) au contexte sur-urbanisé de la périphérie lémanique.

En premier lieu, ce projet ne s'inscrit en rien dans la perspective de la « **transition écologique** » mise en avant en France par les pouvoirs publics (notamment Ministère de la Transition Ecologique), par le Grenelle de l'environnement et par la récente et innovante Convention Citoyenne. Toutes ces instances affichent l'ambition de donner enfin un poids décisif aux objectifs environnementaux dans les décisions d'aménagements, face à la primauté des enjeux économiques. Désormais, ce sont la « renaturation », la « biodiversité », la « cohérence écologique », la « gestion durable des eaux et des milieux aquatiques » (SDAGE, SRCE...), qu'il

convient de prendre en compte sérieusement dans tout projet structurant un territoire. La « fin de l'imperméabilisation des sols », évoquée dans le plan Biodiversité (2018), est retenue par les récents arbitrages (déc 2020) du Gouvernement français sur les propositions de la **Convention Citoyenne** concernant la protection des espaces naturels et agricoles périurbains. Tous ces objectifs sont justifiés et s'appliquent parfaitement au cas du Pays de Gex, et ce malgré la complexité d'un espace frontalier et des convoitises qu'il suscite.

Dans le territoire concerné par le projet, l'**imperméabilisation et la stérilisation** de vastes surfaces de sols du bassin de l'Allondon, les déficits de recharge des nappes qui en résulteront, les infrastructures perturbatrices associées au projet (routes, talus ...), les **pollutions diffuses** des eaux ruisselant sur les installations et les routes d'accès, les flux accrus de véhicules, porteront atteinte au bon fonctionnement hydrologique et à la qualité de la rivière (l'Allondon est une rivière transfrontalière, affluent du Rhône, protégée pour sa richesse écologique sur sa partie avale en Suisse). A ces perturbations, s'ajouteront, la destruction potentielle d'espèces protégées (dénoncée par les naturalistes), la fragilisation d'une zone humide reconnue d'intérêt et jouxtant la zone imperméable commerciale, les risques pour la nappe phréatique locale, bref tout un ensemble d'effets néfastes non compensables et bien peu atténuables. En outre, l'aménagement projeté va, à l'encontre des schémas de gestion durable portés par le Contrat unique environnemental et engageant la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex : si le centre OPEN devait se construire, les objectifs visés par deux volets de ce contrat -« Gérer la ressource en eau » et « Gestion locale et concertée, valorisation du territoire du contrat » - ne pourront pas être atteints.

Enfin, comment ne pas s'interroger sur le **sacrifice de zones agricoles** et naturelles. Ceci constitue une erreur dramatique et un manque de rationalité face aux enjeux du futur (alimentation, climat). Les terres agricoles ne font-elles pas partie des ressources non renouvelables rares à protéger en France, comme elles le sont déjà efficacement en Suisse voisine ? Les sols naturels et agricoles ne sont-ils pas partout sur la planète, nos meilleurs alliés vis-à-vis du changement climatique ?

Madame la Préfète, à la réflexion, si le projet aboutissait, cette construction donnerait un bien mauvais signal quant à la volonté de la France de relever, en tous points de son territoire, les défis posés, pour l'avenir, par le réchauffement climatique et la gestion de ressources en eau et en sols. Cette ultime considération et toutes celles qui précèdent amène l'ASL à joindre sa voix aux nombreux autres acteurs français et suisses qui vous demandent de faire le nécessaire pour mettre un terme à ce projet disproportionné et perturbateur de l'environnement et la qualité de la vie, à l'échelle régionale.

Restant à disposition pour vous exposer nos arguments de façon plus détaillée, nous vous adressons, Madame la Préfète, nos respectueuses salutations.



Jean-Marcel DORIOZ  
Vice-Président de l'ASL et responsable du groupe français



Suzanne Mader-Feigenwinter  
Secrétaire générale

Nous contacter en France:

C : [dorioz.asl@gmail.com](mailto:dorioz.asl@gmail.com)

F : 04 50 81 47 76

(\*) **Note** La zone d'intervention de l'ASL englobe le bassin du Rhône jusqu'à la frontière franco-suisse à Chancy-Pougny.



**Copie à :**

Mme B. Pompili, Ministre de la Transition Ecologique  
M. Hubert Bertrand, Maire de Saint-Genis-Pouilly  
M. Patrice Dunand, Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex  
Mme Aurélie Charillon, vice-présidente de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex en charge de l'innovation et à la transition écologique  
Mme Marianne Greenwood, Conseillère Écologie territoriale et Élus locaux Ministère de la Transition Ecologique  
M. Benjamin Balique, Conseiller Forêt, agroécologie, biodiversité, Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

M. Antonio Hodgers, Président du Conseil d'Etat en charge du département du territoire du Canton de Genève et Président du Grand Genève  
M. Nicolas Aune, Président du Forum du Grand Genève  
M. Rémy Estoppey, Office fédéral de l'environnement, Président de la CIPEL

M. Olivier Waille, FNE Ain  
Mme Renée Depraz, ARN Haut Jura  
Plateforme Nature et Paysage Genève  
Comité de l'ASL

